

## RÈGLEMENT JEU-CONCOURS KÉRAPHANE

### Article 1 – Organisation du concours

La société SAS Atlantic Nature, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient sous le numéro B 407 509 066, dont le siège social est situé 9-13 rue de Cornouaille ZA de Kerloudan 56270 PLOEMEUR.

Ci-après dénommée « L'Organisateur »

organise un concours intitulé « JEU-CONCOURS KÉRAPHANE » dans le cadre du lancement de son nouveau produit Kéraphane.

Ci-après dénommé « Le Concours ».

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement sans son intégralité,

### Article 2 – Objet du concours

Dans le cadre du concours, l'organisateur a déterminé une série de lots à remporter, ci-après nommé « les lots ». Ils consistent en :

Lot n°1 :

- 1 lisseur de la marque Ikoo d'une valeur de 148,45€ : <https://bit.ly/2HVS68F>
- 1 soin à l'huile d'Argan John Master Organics d'une valeur de 44€ : <https://bit.ly/2HFcATQ>
- 1 cure de soin Kéraphane : <https://bit.ly/2ClPhT>

Lot n°2 :

- 1 brosse en bois Kostkamm d'une valeur de 28,50€ : <https://bit.ly/2HFCpt0>
- 1 soin bien-être L'esperluète d'une valeur de 25€ : <https://bit.ly/2HEWrxG>
- 1 cure de soin Kéraphane : <https://bit.ly/2ClPhT>

Lot n°3 :

- 1 soin bien-être L'esperluète d'une valeur de 25€ : <https://bit.ly/2HEWrxG>
- 1 cure de soin Kéraphane : <https://bit.ly/2ClPhT>

Ces lots constituent la seule et unique forme de gain de ce concours. Aucune transaction monétaire ou échange n'est possible.

### Article 3 – Date et durée

Le concours se déroule du 25 mars 2019 au 24 avril 2019 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et/ou de reporter toute date annoncée.

## Article 4 – Conditions de participation et validité de la participation

### 4-1 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes personnes majeurs possédant un compte Facebook et résidant en France Métropolitaine.

Ne sont pas autorisés à participer au concours, les personnes mineurs, les organisateurs ainsi que les personnes ne résidant pas en France Métropolitaine (inclus DOM TOM).

### 4-2 Validité de la participation

Les candidats ne peuvent participer qu'une seule fois au concours.

Toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

## Article 5 – Fonctionnement du jeu

Le participants doivent impérativement remplir les 3 conditions ci-après décrites pour être éligibles :

1. S'inscrire : Via le lien indiqué dans le post, le candidat doit compléter son nom, prénom et adresse mail. Par cette démarche, le candidat accepte de recevoir des informations et offres promotionnelles de l'organisateur.
2. Aimer la page : Le candidat doit avoir aimé la page Atlantic Nature au moment du tirage au sort.
3. Inviter un ami à participer : Le candidat doit avoir invité un ami à participer au jeu-concours en commentaire du post, en le « taggant ». L'ami ne doit pas forcément avoir participé pour que le candidat soit éligible.

Au moment du tirage au sort, les candidats ne remplissant pas explicitement ces 3 conditions seront considérés comme non-éligibles.

Le tirage au sort aura lieu au siège de l'organisateur et sera réalisé via le logiciel de sondage proposé par Facebook. 3 gagnants seront tirés au sort, chacun repartira avec un seul lot. Aucune contrepartie financière n'est admise.

## Article 6 - Accessibilité du concours

Le concours est accessible sur la page Facebook Atlantic Nature. Des liens sont également disponibles depuis la page d'accueil du site [nat-form.com](http://nat-form.com).

## Article 7 - Modalités de remboursement des frais de participation :

Dans le cadre du concours, aucun remboursement de frais n'est à envisager. Toute demande dans ce sens sera refusée.